

Un hommage en vidéo au crématorium de Champigny-sur-Marne



Le crématorium de Champigny-sur-Marne a été construit autour de la salle de cérémonie, la salle de l'Arche, magnifique lieu, moderne et accueillant. Les cérémonies s'y déroulent.

Les deux éléments les plus importants pour une cérémonie sont les rituels et la personnalisation.

Concernant les rituels, les maîtres de cérémonie sont formés et encadrés par un chargé de mission cérémonie et ritualités.

Et concernant la personnalisation de la cérémonie, elle est essentielle : il faut évoquer le défunt. Un cérémonial sans âme ne fonctionne pas.

Dans notre monde contemporain, les images sont au cœur des modes de communication. Il nous a donc paru important de mettre en place une installation vidéo performante. Les familles peuvent diffuser film, montage photos ou power point. Le document vidéo peut être sous forme de CD, clé USB, DVD ou peut être envoyé par mail.



Revoir les grandes étapes d'une vie qui vient de s'éteindre, quoi de plus émouvant.



D'autres personnalisations

La Salle de l'Arche est quelque fois emplie de souvenirs évoquant le défunt : une canne à pêche, le panier et le couteau à champignons d'un grand-père ; la bassine à confitures d'une grand-mère... Ou tout simplement des photos, un objet familial. C'est une façon de faire revivre le défunt avant de s'en séparer et de l'inscrire dans le souvenir. « Le vrai tombeau des morts, c'est le cœur des vivants », écrivait Cocteau.

La crémation, un phénomène de société

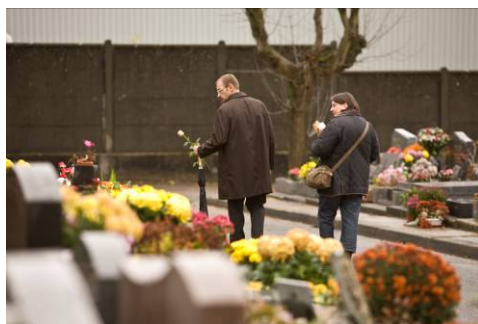
Chiffres, les tendances au niveau national

En 1979, le taux de crémation était inférieur à 1%. Trente ans plus tard, en une génération, elle représente 30% des obsèques.

Le taux dépasse 50% dans la plupart des grandes villes de France. Paris n'est d'ailleurs pas en pointe avec un taux de 42%.

La crémation pour soi, l'inhumation pour les autres

Si on interroge les français pour ce qu'ils veulent pour leurs propres obsèques, très majoritairement ils choisissent la crémation (48 vs 42%). En revanche, si on leur pose la question « pour les obsèques d'un proche, préféreriez-vous l'inhumation ou la crémation ? », très majoritairement, ils choisissent l'inhumation (42 vs 33%).



Cela interroge sur la question des dernières volontés. Pour qui sont les obsèques ?

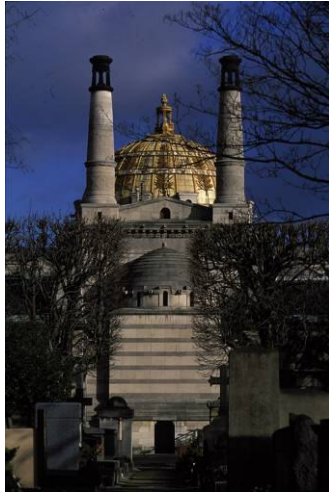
Un nouveau statut des cendres



Jusqu'en 2008, les cendres humaines n'avaient aucun statut. On pouvait en faire n'importe quoi. La loi du 19 décembre 2008 a enfin donné un statut aux cendres.

- Les pratiques interdites :
 - Ramener l'urne à la maison
 - Enfouir les cendres dans le jardin
 - Partager ou mélanger les cendres

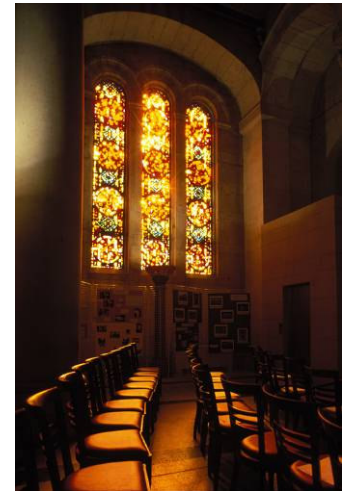
- Les pratiques autorisées :
 - L'inhumation de l'urne dans le caveau de famille, en case de columbarium ou en cavurne
 - La dispersion au jardin du souvenir du cimetière
 - La dispersion en pleine nature après déclaration à la mairie du lieu de naissance.



Le crématorium du Père Lachaise : un patrimoine historique et culturel à la pointe de la modernité

Le plus grand et le plus ancien crématorium de France. Il est inscrit à l'inventaire supplémentaire des Monuments historiques. Il dispose de salles de cérémonie magnifiques, dont la fameuse salle de la Coupole.

Pour privilégier l'accueil des familles, il a été révolutionné de l'intérieur, tout en gardant le prestige du lieu, la richesse du patrimoine.



Un site Internet unique en France

Rassurer les familles

Depuis quelques mois, les internautes peuvent visiter les salles en 360°. Pour les familles, aller au crématorium est toujours un stress et une appréhension. Découvrir les lieux permet de se rassurer, en amont de la cérémonie.

Préparer la cérémonie

On peut aussi préparer une cérémonie en choisissant, à l'avance, des textes et des musiques du cérémonial de crémation.

Découvrir la crémation

Le site contient aussi une mine d'informations sur la législation, les tarifs, la technique de la crémation...

www.crematorium-perelachaise.fr

Une offre musicale incomparable



Bien sûr, la musique au crématorium c'est emblématiquement le magnifique orgue Cavallé Coll de la salle de la Coupole avec l'organiste titulaire, Raphaël Tambyeff, et son équipe.

Mais c'est également une installation ultra-moderne. Dans toutes les salles, les maîtres de cérémonie peuvent instantanément accéder à une base centrale disposant de 14 000 titres (musique classique, jazz, chansons française et étrangère, musique militaire...) pour rendre hommage à son défunt et répondre aux demandes des familles.

Une démarche éco-responsable

La technique doit complètement s'effacer devant l'accueil des familles et la cérémonie. Aussi, le crématorium de Paris est le plus écologique de France. Il s'est

doté d'un système de filtration unique en Europe, ultra performant, sans attendre la réglementation. Tous les crématoriums de France devront être équipés en 2015.

Une certification ISO 14 001 valide sa démarche environnementale. Le crématorium du Père Lachaise a été certifié par l'AFAQ.

Le crématorium du Père Lachaise, un référent en matière de cérémonie

Un site pilote pour les cérémonies de crémation

Dans 75% des cas, la cérémonie d'adieu au crématorium sera le seul hommage rendu au défunt. Et dans 64% des cas, ce sera une cérémonie non religieuse.

Mais ce n'est pas parce que les parisiens ne sont pas croyants qu'ils n'ont pas besoin de sens et de ritualité. La cérémonie des obsèques est la dernière étape collective avant le parcours solitaire sur le chemin du deuil.

C'est une responsabilité sociale forte que d'offrir aux familles des cérémonies laïques qui fassent sens.

Sept maîtres de cérémonie, encadrés par un spécialiste des ritualités, officient au crématorium du Père Lachaise. Il est systématiquement proposé de personnaliser le cérémonial en choisissant musiques et textes. Et aussi en personnalisant la salle avec des photos et des objets familiers.



Quoi de neuf pour les marronniers de la Toussaint ?

1. La loi du 19 décembre 2008

Le funéraire a été profondément bouleversé par la loi du 19 décembre 2008 avec notamment un statut des cendres et une protection accrue du consommateur sur les contrats de prévoyance obsèques.

Comment cela se passe-t-il sur le terrain ?



2. La mort périnatale

Trois arrêts de la Cour de cassation en 2008 avaient remis en cause le fragile échafaudage qui réglementait la mort périnatale en France et qui avaient été largement ébranlé par l'affaire Saint-Vincent de Paul. De nouvelles dispositions ont vu le jour. Elles ne sont pas sans poser de problème d'application.

3. Combien ça coûte

Sur le plan économique, la hausse des prix n'aura jamais été aussi forte que l'année dernière : + 4 % d'augmentation du prix des obsèques en 1 an.

Pourquoi ce marché qui a pourtant été libéralisé ne fonctionne-t-il pas ?



4. Des sujets de société



Les repères de la tradition continuent de se dissoudre : la crémation ne cesse de croître de façon spectaculaire. Le taux de 30% des obsèques va être dépassé cette année, alors que cette pratique concernait moins de 1% des obsèques il y a une génération.

Dans de nombreuses grandes villes, un convoi sur 2 ne passe plus par un lieu de culte, sans pour autant qu'une alternative laïque soit proposée.

FAQ sur le statut des cendres

1. Est-ce que je peux ramener l'urne à la maison ?

NON ! L'urne ne peut être qu'au cimetière. Si les cendres quittent le cimetière, ce n'est que pour être dispersées en pleine nature.

1. bis Qu'est-ce que je risque dans ce cas ?

La loi n'a pas prévu de sanction. Elle se veut pédagogique avant tout. En cas de conflit familial, le juge peut prendre des mesures pour rétablir l'ordre des choses.

2. Est-ce que je peux partager les cendres ?

NON ! L'intégralité des cendres doit être remise dans une même urne.

3. Où vont les urnes ?

La majorité des urnes va dans une sépulture de famille, une case de columbarium ou un caverne. Les cendres sont également souvent dispersées sur le jardin du souvenir.

4. S'il y a une dispersion, il n'y a plus de trace ?

Il y a obligation pour la commune qu'il y ait une inscription dans le cas du jardin du souvenir. Et s'il y a dispersion, en pleine nature, il doit y avoir une déclaration préalable à la Mairie du lieu de naissance.

5. Pourquoi est-il interdit de mettre l'urne dans une maison ?

Parce que c'est un lieu où tout le monde n'a pas forcément accès. Disperser les cendres dans une propriété de famille et de la vendre ensuite car on est en indivision, constitue un exemple type de ce qui n'est plus possible.

6. L'urne de mon grand-père est à la maison depuis 10 ans. Qu'est-ce que je peux en faire ?

En produisant un certificat de crémation, on peut toujours inhumer dans une sépulture ou disperser les cendres dans le jardin du souvenir.

Questions / réponses : Actualités funéraires

Pourquoi les Français choisissent majoritairement la crémation ?

François Michaud Nérard, Directeur Général des Services Funéraires – Ville de Paris :
Il est à noter que les français choisissent majoritairement la crémation pour leurs obsèques (à 48%, contre 42% l'inhumation) ; mais lorsqu'on leur parle des obsèques d'un proche, la problématique est différente : ils préféreraient très majoritairement l'inhumation (42% vs 33%) comme on peut le voir dans le sondage IPSOS/SFVP effectué en juillet 2008.

L'étude CREDOC de 2007 montre que les français choisissent la crémation à 35% pour ne pas embarrasser la famille et à 23% pour des raisons écologiques. Pour résumer, ils ne veulent être une charge ni pour leurs proches ni pour la planète.

Qu'est-ce qu'un « carré confessionnel » dans un cimetière ?

FMN : C'est un espace réservé aux défunts d'une communauté ou d'une religion. Les conseillers funéraires remarquent un accroissement de la demande de sépultures en carrés confessionnels. Par exemple, ces sites peuvent permettre à des familles d'origine étrangère de garder leurs défunts en France, près d'eux, tout en respectant leurs rites. C'est dans cet esprit que le ministère de l'intérieur, à travers la circulaire du 19 février 2008, incite les maires des communes à créer des carrés confessionnels.

Pour qui sont faites les obsèques ?

FMN : La loi accorde une totale primauté aux volontés du défunt. C'est lui qui peut fixer le caractère religieux ou non des obsèques, leur déroulement, ainsi que le mode de sépulture (inhumation ou crémation). Certaines dispositions peuvent parfois heurter les survivants ou ne leur laisser que trop peu de marge de manœuvre au risque d'engendrer traumatismes et frustrations pour ceux qui restent.

Une cérémonie non religieuse peut-elle avoir du sens ?

FMN : Bien sûr ! Il est tout à fait possible de donner du sens, créer du rite et avoir de la spiritualité sans service religieux. Les *Services Funéraires – Ville de Paris* se sont posé la question et ont beaucoup travaillé sur le sujet avec leur chargé de mission cérémonies et ritualités. C'est ainsi qu'ils emploient 10 maîtres de cérémonie capables d'animer ces célébrations. Si l'athéisme peut avoir un esprit, pour reprendre le titre du livre de A Comte Sponville, la vraie question est de savoir qui peut en être l'officiant ?

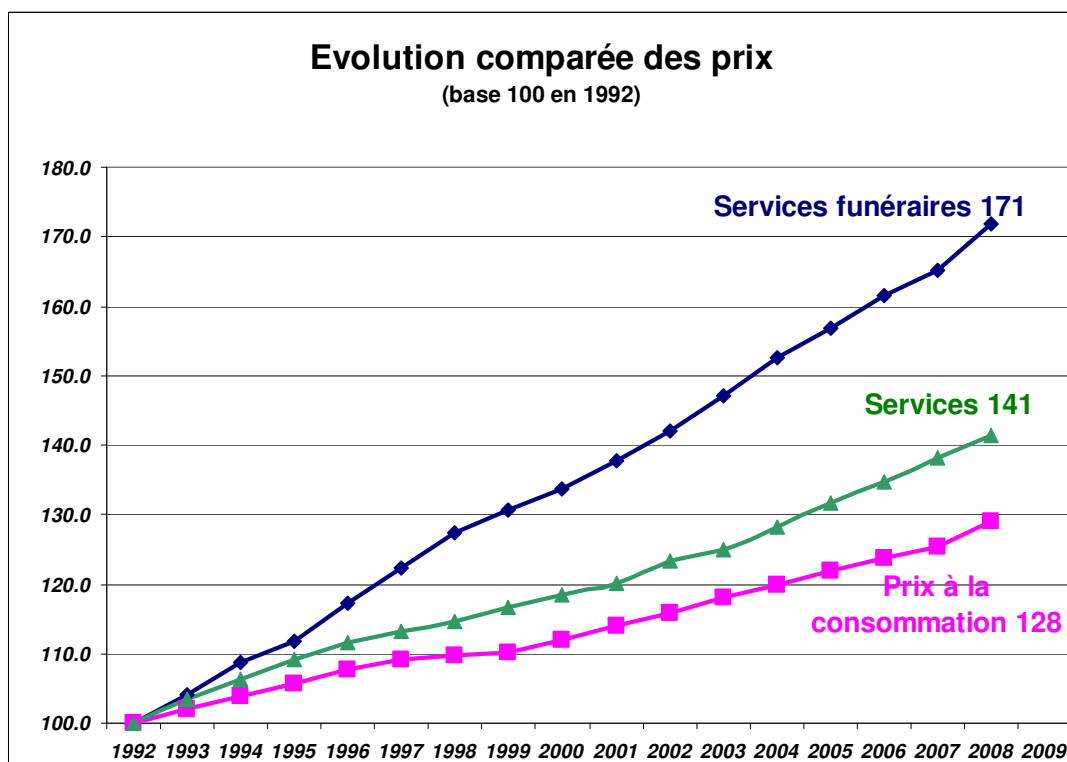
Le développement des contrats de prévoyance obsèques n'est-il pas sans poser de problème ?

FMN : Plus de 2 millions de contrats obsèques sont actuellement souscrits. Il y en a de « vrais » et de « faux ». Les « faux » se contentent de prévoir le financement des obsèques (ce sont de purs placements financiers). Quant aux « vrais », ils veillent à ce que la somme placée soit d'une part, revalorisée, et d'autre part, dédiée au financement des obsèques et non à quoi que ce soit d'autre.

Le taux de croissance du nombre de contrats de prévoyance obsèques est de 10% chaque année. On peut donc s'interroger sur la place des anciens dans notre société au regard des résultats du sondage IPSOS/SFVP de juillet 2008. En effet, il ressort que le financement des obsèques doit rester dans la sphère familiale à 79% contre 18% par les pouvoirs publics. Cependant, 42% des personnes interrogées estiment que c'est au défunt lui-même, de son vivant, de prendre en charge cette dépense.

Combien ça coûte : fiche économique

1. Evolution des prix sur 15 ans



Depuis la loi de 1993 supprimant le monopole communal, les prix du funéraire ont augmenté 2 fois et demi plus vite que l'inflation. La dernière augmentation annuelle a été de plus de 4% !

2. La crémation moins chère que l'inhumation

A prestation égale, il n'y a pas de raison que la crémation soit moins chère que l'inhumation. Mais deux différences principales ont un impact sur le prix entre l'inhumation et la crémation : d'une part, les gens qui choisissent la crémation choisissent généralement des prestations plus simples qui réduisent le coût global des obsèques ; d'autre part, en cas d'inhumation, il faut prendre en compte les frais de cimetières qui sont généralement élevés (achat de concession, caveau, ouverture de sépulture, creusement etc....) alors qu'en cas de crémation une fois la taxe de crémation payée les frais de cimetière sont réduits (sépulture plus petite ou inhumation de l'urne en caveau existant), voir inexistantes ou très faibles en cas de dispersion des cendres.

3. Le prix des concessions

Rappelons, ce que peu de gens savent, que toute personne peut être enterrée gratuitement quelles que soient ses ressources. Dans chaque commune existe un terrain commun dans lequel on peut être inhumé pourvu que l'on soit

- décédé sur le territoire de la commune
- domicilié sur la commune
- ou que l'on ait droit à sépulture pour y avoir une sépulture de famille.

Pour être assuré que la sépulture puisse rester plus de 5 ans, on peut acheter une concession. Le prix est en fonction du lieu (de la commune et du cimetière) et de la durée. Contrairement à ce que l'on pense, on peut toujours acheter des concessions, et avoir des concessions perpétuelles, dans les cimetières parisiens prestigieux.

A Paris, les prix varient fortement d'un cimetière extra-muros, comme Thiais ou Pantin (concession de 10 ans pour 196 €), à une concession perpétuelle dans un cimetière intra-muros comme Montmartre ou le Père Lachaise (11 306 €, 2m² perpétuelle).

4. Prix des prestations obligatoires et des prestations facultatives

Ce qui est obligatoire : le cercueil, sa cuvette étanche et ses poignées, les opérations d'inhumation ou de crémation. Et un véhicule habilité.

Certaines prestations sont dites « réglementées », c'est à dire qu'elles deviennent obligatoires en fonction des circonstances des obsèques, comme les soins de thanatopraxie ou la fourniture d'un cercueil hermétique. Mais nombreuses sont facultatives.

5. Quels conseils pour les familles ?

- ne pas se précipiter
- se faire accompagner par quelqu'un qui a plus de recul
- demander un devis détaillé
- ne pas signer la commande tout de suite si vous avez un doute
- ne pas hésiter à contacter le service public de votre ville. A Paris, la mairie de Paris a créé les Services Funéraires – Ville de Paris, joignables 24h/24 au 0800880088.

6. Comment financer les obsèques ?

Les obsèques coûtent cher. Elles représentent une dépense importante auxquelles peu de familles sont préparées. Le prix s'échelonne entre 2500 et 4000€, couramment et entre 1900 et 10 000 € à Paris.

Vérifiez s'il y a une prise en charge par la mutuelle. Faites prélever la somme sur le compte du défunt. Vous pouvez prélever à hauteur de 3050 € maximum.

A Paris, les personnes dépourvues de ressources suffisantes peuvent bénéficier de la mise en place d'obsèques à moindre coût (participation demandée 252.95 € en octobre 2009), voire gratuites pour les personnes dans la plus grande détresse. Tout est fait pour que les parisiens puissent avoir des obsèques dignes. Y compris en cas de grande pauvreté.